Image not found or type unknown

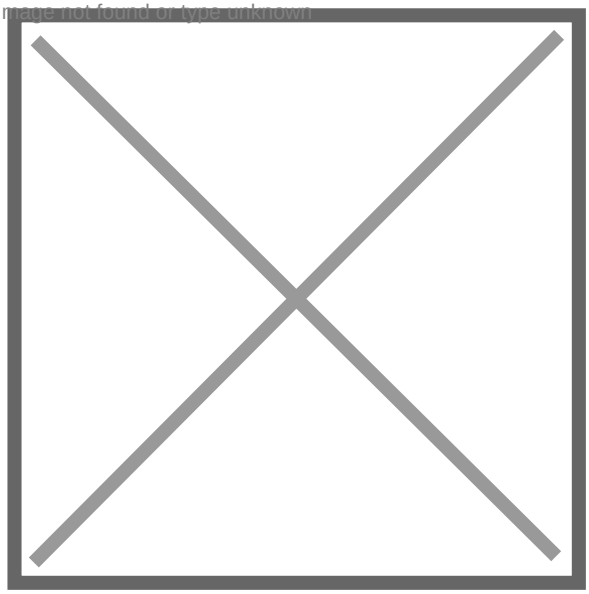

Séparation avec un sans papiers

Par **ju974**, le **26/12/2014** à **21:22**

Bonjour, j'espère que quelqu'un pourra m'aider car je ne sais plus quoi faire. Mon fils à 2 mois. Son père est sans papiers. Il a fait l reconnaissance anticipée et a donc été reconnu d'office comme père de l'enfant à sa naissance. Il est devenu violent, possessif, surveillait mes moindres faits et gestes, gardait mon téléphone avec lui, surveillait mes mails etc. Ca à dégénérer dans la nuit du réveillon et comme je n'étai pas seule ma copine à appeler la polie qui l'a embarquer en dégrisement et il a été libérer le lendemain matin. Pendant ce temps, étant donner que c'est chez moi car le bail est à mon nom, j'ai changer le verrou et préparer ses affaires que je lui ai rendues. Je n'ai pas déposé de plainte mais j'été chercher une requête pour demander la garde exclusive. Il ne subvient pas aux besoins de l'enfant ni aux siens car il ne travaille pas de part sa situation. C'est donc moi qui gérait pour nous 3. Je suis arrivée à avoir peur de lui. Il est parti avec tous les papiers (livret de famille, acte de naissance...). Je ne veux pas qu'i ai mon fils car j'ai trop peur qu'il disparaisse avec. J'espère que vous aurez des réponses. Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **29/12/2014** à **13:52**

Bonjour

Attention à ne pas confondre droit de garde et retrait de l'autorité parentale. Le père n'a pas tous les droits mais en conservera toujours sauf décision rarissime d'une juridiction.

Dans votre cas il convient de saisir la juge des affaires familiales pour demander la garde exclusive de votre enfant. Elle vous sera facilement accorder au vu de la situation du père.

Restant à votre disposition.

Par **ju974**, le **05/01/2015** à **11:30**

Je vous remercie de votre réponse. Le problème est que le père me menace. Des menaces voilées mais menaces quand même... j'ai peur de rentrer et sortir de chez moi. J'ai qu'une peur c'est qu'il m'enlève mon fils. De toute façon il ne s'en préoccupe même pas vu qu'il n'y a que ses papiers qui compte. On me dit de porter plainte ou au moins de faire une main courante mais j'ai peur des conséquences. Au final j'ai peur de tout.

Par **citoyenalpha**, le **05/01/2015** à **17:48**

Bonjour

la séparation dans un délai de 3 ans suivant le mariage d'un ressortissant étranger et d'un ressortissant français entraîne de droit le retrait du titre de séjour VPVF du ressortissant étranger.

Restant à votre disposition

Par **alterego**, le **06/01/2015** à **17:40**

hawena, comme le coucou fait son nid dans celui des autres oiseaux, **vous vous installez dans le forum de ju974**. Créez le vôtre, ça fera moins désordre.

Par **ju974**, le **07/01/2015** à **11:28**

non je comprends, il n'y a pas que moi qui a besoin d'aide. J'ai rdv à la maison du droit demain. Je ne sais pas comment faire. D'autant plus que je suis en train de monter un projet professionnel et qu'il va falloir que je démanage car je ne le fais pas là où j'habite actuellement.

Par **ju975**, le **20/08/2015** à **09:36**

Bonjour, je suis un peu dans la même situation que vous. (séparation avec conjoint avec récépissé pour rapprochement familiale) . Comment à évoluée votre situation? Avez-vous saisie le tribunal (juge des affaires familiales)?
merci par avance de votre retour.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés